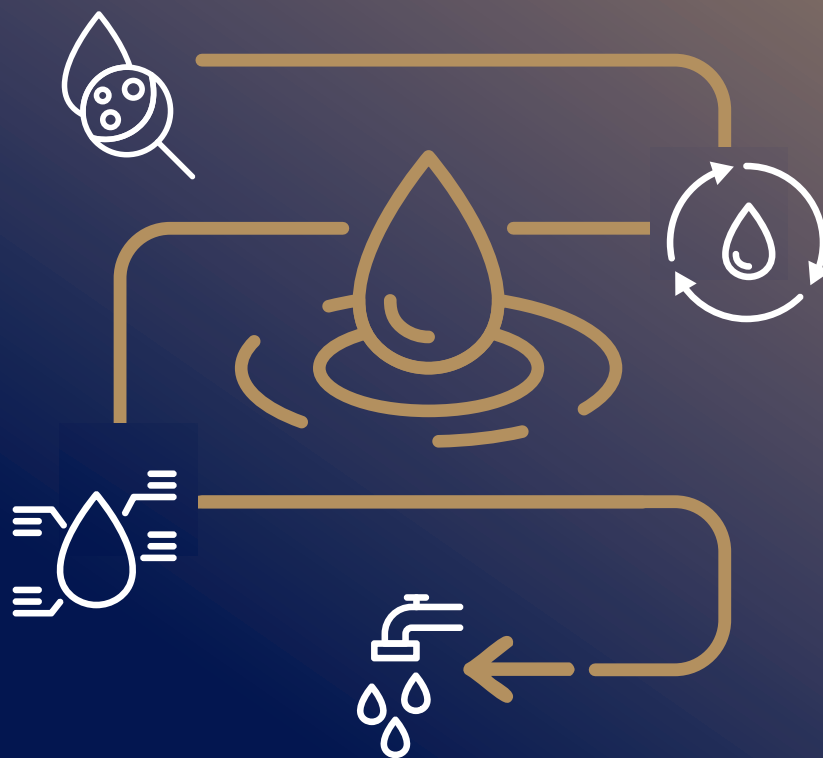


INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU À LA CITÉ SCOLAIRE DE DIGOIN



RENTRÉE SCOLAIRE : POINT DE SITUATION

Conformément aux engagements pris lors des différentes réunions de terrain régulièrement tenues sur le sujet de la qualité de l'eau distribuée à la Cité scolaire de Digoin, dont la dernière en juin 2026 avant les vacances scolaires, un point d'information sur l'avancement des démarches portées par le Département de Saône-et-Loire est proposé pour la rentrée scolaire.

1. Une situation stable à ce jour sur le sujet de la qualité de l'eau

L'eau est autorisée à la consommation en restauration collective, dans le gymnase et les logements de fonction.

Depuis le lundi 23 février 2026, l'ARS a autorisé la consommation de l'eau au sein de la restauration collective, du gymnase et des logements de fonction, à la condition de maintenir un protocole de purge et de poursuivre les analyses tous les 15 jours.

Depuis le 23 février et jusqu'à cette date, les résultats mettent en évidence pour ces trois zones des résultats 100 % conformes aux valeurs réglementaires sur les zones du périmètre objet de la levée des restrictions.

En dehors de la restauration collective, du gymnase et des logements de fonction, l'ARS maintient l'interdiction de la consommation de l'eau jusqu'à la réalisation des travaux d'ampleur. En conséquence, le Département approvisionne la Cité scolaire en bonbonnes d'eau et en bouteilles individuelles.

Des purges de tout le réseau ont lieu à chaque retour de congés et des analyses complètes sont menées sur l'ensemble des points de prélèvement chaque mois et au retour des périodes de congés.

Ces campagnes d'analyse sont menées de manière volontariste avec l'appui de la société OFIS (filiale de Véolia) et concernent **26 points de prélèvement depuis le 23 février 2026, 100% des 26 points d'analyse sont conformes au 2^e jet.**

Les seuils de dépassement constatés demeurent connus et constants, les corrections seront apportées sur ces points dans le cadre des travaux d'ampleur.

2. Le programme de travaux d'ampleur sur les réseaux d'eau se déroule comme prévu avec l'engagement des travaux dès cet été

Les travaux d'ampleur ont démarré le 22 juillet dernier pour un montant total de 423 000 €, après mise en concurrence, et portent sur la réfection du réseau d'eau froide et le déploiement du plan d'action légionnelles sur le réseau d'eau chaude sanitaire du gymnase.

À ce stade, le calendrier opérationnel annoncé depuis le début d'année est en tous points tenu :

- Été 2026 : interventions sur les colonnes montantes et sur le bâtiment P (le self) ;
- Septembre 2026 : interventions sur les bâtiments M, N, L et O ;
- Octobre 2026 : interventions sur les bâtiments A, B et C ;
- Congés de Toussaint : interventions sur les bâtiments Q et P ;
- Novembre 2026 : interventions sur les bâtiments F, G, H et I ;
- Décembre 2026 : interventions sur le bâtiment K (logements).

Concernant le sujet de la légionnelle sur les dortoirs, les travaux ont été achevés à l'issue des congés de d'hiver 2026. Les résultats des campagnes d'analyses restitués ont démontré l'efficacité des travaux. Une seconde campagne d'analyse a été réalisée et les résultats transmis et validés par l'ARS ont permis de retirer avant la rentrée scolaire les filtres qui avaient dû être placés sur les douches de l'internat.

Le Département reste mobilisé chaque jour, aux côtés de tous les partenaires et des services de l'État, sur le sujet de la qualité de l'eau de la Cité scolaire de Digoin, afin de continuer à entreprendre toute action prescrite pour lever les problématiques qui viendraient à perdurer, tout en maintenant la démarche de pleine transparence adoptée jusqu'ici, consistant à publier les résultats de chaque analyse.

Il s'est en particulier attaché à préparer la rentrée en grande proximité afin que les élèves puissent aborder cette nouvelle rentrée sereinement et dans les meilleures conditions.

Un remerciement est adressé aux équipes et aux élèves, qui participent avec engagement et compréhension aux initiatives et travaux visant à améliorer de concert la situation et à revenir à un fonctionnement normalisé de la Cité scolaire.